

CONDITIONS FINANCIERES

ECOLE 2025 – 2026

Frais de dossier pour la 1^{ère} inscription dans l'établissement : 15 €

EXTERNE =	1
DEMI PENSIONNAIRE =	1+2

	1	2			
	Contribution des familles (Montant annuel payable en 10 fois)	Demi-pension (montant annuel payable en 10 fois)			
		4 jours	3 jours fixes par semaine	2 jours fixes par semaine	1 jour fixe par semaine
Maternelle	399 €	924 €	691 €	462 €	231 €
Primaire	399 €	962 €	723 €	480 €	239 €

Tout mois commencé est dû, pas de proratisation possible.

Demi-Pensionnaire (ce forfait annuel tient compte de l'organisation de l'année scolaire)

1/ Réductions sur la contribution des familles :

- 15% pour le 2^{ème} enfant
- 30 % pour le 3^{ème} enfant
- 80 % pour le 4^{ème} enfant

2/ Carte Scolaire Notre Dame :

La carte est sous l'entière responsabilité de l'élève. En cas de perte ou de détérioration, elle sera facturée 6.50 €.

3/ Repas occasionnel :

Le prix est de 7.50 €/repas

Le paiement se fait au moyen de la carte scolaire précédemment créditée par la famille. En cas de crédit épuisé, une facture sera générée en fin de période. Vous pouvez consulter la consommation des repas de vos enfants sur l'espace parent d'Ecole directe.

4/ Cotisation APEL facultative : 24€/an/famille

**Nous conseillons vivement aux familles d'opter pour
le prélèvement (de septembre à juin)**

**(Pour information, la date de prélèvement est le 10 de chaque mois, à
l'exception du mois de septembre (le 26))**

Il peut être demandé, en cours d'année, une participation financière pour diverses
activités pédagogiques ou voyages proposés aux élèves.